

Recherches sociographiques



L'identité de l'immigrant québécois en Nouvelle-Angleterre. Le rapport Wright de 1882

Pierre Anctil

Volume 22, numéro 3, 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055948ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055948ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Anctil, P. (1981). L'identité de l'immigrant québécois en Nouvelle-Angleterre. Le rapport Wright de 1882. *Recherches sociographiques*, 22(3), 331–359.
<https://doi.org/10.7202/055948ar>

Résumé de l'article

Comme beaucoup d'autres peuples de l'hémisphère occidental, les Québécois francophones émigrèrent vers la république américaine et ce, dès le milieu du XIXe siècle. En Nouvelle-Angleterre, toute proche, ils s'intégrèrent largement au prolétariat des usines de textile et de la chaussure, et au secteur de la construction. Ce mouvement historique toutefois fut si brusque et si massif qu'il suscita des réactions très vives parmi les nativistes américains qui ne manquèrent pas de juger les habitudes, les moeurs et les qualités sociales de leurs nouveaux compatriotes. Fait unique cependant, on donnait en 1882, dans une publication statistique de l'État du Massachusetts, l'occasion aux «Canadiens» de répondre à l'opinion commune que l'on se faisait d'eux dans les cercles du pouvoir et de la finance gravitant autour de Boston. Cette «réplique», contenue dans le rapport Wright de 1882, offre au chercheur une chance unique de mesurer le degré d'insertion des immigrants québécois dans les rouages de l'économie américaine, et surtout de sentir l'état d'esprit qui présida à la fondation des Petits Canadas de la Nouvelle-Angleterre. Mieux que beaucoup d'autres documents historiques, le rapport Wright de 1882 nous permet de poser des hypothèses sur la forme concrète que prit au XIXe siècle la grande émigration vers les États-Unis, et sur la manière dont elle fut perçue de l'intérieur par ses principaux acteurs.

L'IDENTITÉ DE L'IMMIGRANT QUÉBÉCOIS EN NOUVELLE-ANGLETERRE LE RAPPORT WRIGHT DE 1882

Comme beaucoup d'autres peuples de l'hémisphère occidental, les Québécois francophones émigrèrent vers la république américaine et ce, dès le milieu du XIX^e siècle. En Nouvelle-Angleterre, toute proche, ils s'intégrèrent largement au prolétariat des usines de textile et de la chaussure, et au secteur de la construction. Ce mouvement historique toutefois fut si brusque et si massif qu'il suscita des réactions très vives parmi les nativistes américains qui ne manquèrent pas de juger les habitudes, les mœurs et les qualités sociales de leurs nouveaux compatriotes. Fait unique cependant, on donnait en 1882, dans une publication statistique de l'État du Massachusetts, l'occasion aux « Canadiens » de répondre à l'opinion commune que l'on se faisait d'eux dans les cercles du pouvoir et de la finance gravitant autour de Boston. Cette « réplique », contenue dans le rapport Wright de 1882, offre au chercheur une chance unique de mesurer le degré d'insertion des immigrants québécois dans les rouages de l'économie américaine, et surtout de sentir l'état d'esprit qui présida à la fondation des Petits Canadas de la Nouvelle-Angleterre. Mieux que beaucoup d'autres documents historiques, le rapport Wright de 1882 nous permet de poser des hypothèses sur la forme concrète que prit au XIX^e siècle la grande émigration vers les États-Unis, et sur la manière dont elle fut perçue de l'intérieur par ses principaux acteurs.

Le douzième rapport du Massachusetts Bureau of Statistics of Labor,¹ déposé en janvier 1881, avait eu l'effet d'une bombe auprès de la population québécoise émigrée en Nouvelle-Angleterre, ou du moins auprès de sa couche la plus instruite. J'ai déjà exposé le contexte socio-économique dans lequel il avait été affirmé que les « Canadiens français sont les Chinois des États de l'est des États-Unis ».² Cette allégation, qui semblait en apparence gratuite, était assortie

1. MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *12th Annual Report of the Bureau of Statistics of Labor*, Boston, Rand Avery, 1881, 531p.

2. Pierre ANCTIL, « Chinese of the Eastern States, 1881 », *Recherches sociographiques*, XXII, 1, 1981 : 125-131.

de quelques autres, à l'effet que les émigrés québécois n'étaient que des « oiseaux de passage », plus préoccupés d'amasser de l'argent et de retourner au pays que de s'intégrer aux lois et coutumes américaines. Le colonel Carroll D. Wright, signataire du rapport, avançait aussi que les « Canadiens français » refusaient en règle générale d'être naturalisés américains, qu'ils préféraient envoyer leurs enfants à l'usine plutôt qu'à l'école publique, pourtant obligatoire ; et enfin que, pour toute activité culturelle, les hommes se contentaient de fréquenter les dépôts de boisson et les buvettes. Seul point positif dans ce tableau plutôt sombre : les Québécois expatriés, de l'avis de Wright, étaient des ouvriers modèles, dociles aux horaires de travail et réfractaires à toute forme de revendication sociale violente.

La publication du rapport Wright avait eu à l'époque d'autant plus d'impact en Nouvelle-Angleterre que rien n'annonçait un tel coup de tonnerre à l'horizon des rapports entre Québécois émigrés et Américains de vieille souche. Blessés du ton employé par Wright et insultés par ses conclusions hautement défavorables à leur égard, les Franco-Américains ne tardèrent pas à préparer une réplique et à canaliser le concert de protestations diverses qui s'élevait un peu partout en Nouvelle-Angleterre. Le premier à réagir fut l'avocat Hugo A. Dubuque,³ alors membre du Barreau de l'État du Massachusetts depuis quatre ans seulement. Le 17 mai 1881, il faisait paraître dans *Le Travailleur* de Worcester, sur un peu moins d'une colonne, une réplique cinglante à Wright. Encore préliminaire, la réaction de Dubuque fut à ce stade surtout émotive et outrée. Comment, souligne-t-il, Wright peut-il remettre en question le droit des « Canadiens » à dépenser leurs avoirs comme bon leur semble, alors que, malgré leurs défauts, ils n'ont d'aucune façon pris part aux grèves qui perturbent périodiquement le travail industriel en Nouvelle-Angleterre. Selon Dubuque, la principale faiblesse des « Canadiens » aux États-Unis résidait en leur incapacité de pénétrer la presse américaine de langue anglaise et d'y imposer une image juste d'eux-mêmes. Il conclut en promettant une réplique plus articulée : « Vous ne perdez rien pour attendre, colonel, vous jetez une étincelle qui va allumer mille cœurs du feu ardent du patriotisme et faire protester mille bouches contre vos attaques insensées. »⁴

Cette opération de relations publiques auprès de l'opinion américaine que Dubuque appelait de tous ses vœux eut lieu quelques mois plus tard à Boston, le 25 octobre 1881, dans l'enceinte même du State House de l'État du Massachusetts. Pris à partie par un grand nombre de résolutions émanant des milieux franco-américains du Massachusetts et acheminées à la législature de l'État dès le printemps de 1881, le Bureau of Statistics of Labor avait décidé

3. Hugo A. Dubuque, né à Saint-Hugues au Québec en 1854, devint en 1911 juge à la Cour supérieure de l'État du Massachusetts.

4. Hugo A. DUBUQUE, « Le rapport du colonel Wright », *Le Travailleur*, (Worcester), VII, 61, 17 mai 1881, p. 2.

d'entendre publiquement les doléances qui lui étaient adressées par écrit. Dans la lettre d'invitation à la séance d'octobre 1881, le colonel Wright avait écrit :

« Je ne crois pas que les responsables de ce bureau aient un autre objectif que d'obtenir l'exacte vérité. Ces derniers n'entretiennent certainement aucun préjugé à l'égard des francophones [...]

« Cette audience sera conduite de la manière la plus impartiale possible par les membres de notre bureau et offrira à quiconque, quant aux questions qui nous préoccupent, toutes les occasions d'être entendu. Qu'il soit clair cependant que seuls les faits indéniables seront acceptés à cette session, c'est-à-dire toute information relative à l'éducation, aux manières, etc. des Canadiens français résidant dans les États plus haut mentionnés. »⁵

Conduites du côté franco-américain par l'avocat Dubuque, ces audiences, à laquelle une soixantaine de personnes devaient assister, constituent le premier document historique de grande envergure que nous possédions sur l'état des populations québécoises en Nouvelle-Angleterre et sur l'idéologie qui animait en exil le clergé et la petite bourgeoisie francophone. À l'occasion de cet événement, le journaliste Ferdinand Gagnon, éditeur du *Travailleur* de Worcester, avait pris la peine de tenir un recensement dans la plupart des localités et des paroisses où résidaient un nombre suffisant de Québécois émigrés. On y trouve, pour la première fois en Nouvelle-Angleterre, des données précieuses sur la démographie, le taux de naturalisation, de scolarisation et sur l'ascension sociale des émigrés.⁶ Surtout, l'audience du 25 octobre 1881 allait offrir aux Franco-Américains la chance de formuler une ligne de conduite face aux pressions assimilatrices et intégrationnistes des gouvernements et institutions américaines. Si l'idéologie de la « survivance » ne naquit pas ce jour-là à Boston, on peut cependant affirmer qu'elle apparut alors comme le fruit d'un consensus très large au sein des divers regroupements et organismes de presse francophones d'outre 45^e parallèle. Il faut savoir gré au Bureau of Statistics of Labor d'avoir eu l'intelligence de publier intégralement les comptes rendus sténographiés de la journée du 25 octobre.

A) *Le colonel Wright*

Le rapport de 1881, sur une éventuelle uniformisation des heures de travail dans les États de la Nouvelle-Angleterre et de New York, porte très nettement la

5. Les traductions sont de l'auteur. Texte original : « I am not aware that any other desire exists on the part of the officers of this Bureau than to obtain the exact truth. Certainly no prejudice exists against the French [...]

« This hearing shall be conducted in a thoroughly impartial manner by the officers of this Bureau, and all parties desiring to be heard upon the matters in question shall have an opportunity [...] It should be understood that facts only should be given at the hearing; that is, facts relating to the education, habits, etc., of French Canadian residents in the States named. » (MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *13th Annual Report of the Bureau of Statistics of Labor*, Boston, Rand Avery, 1882, p. 9.)

6. *Id.*, pp. 18-19. Ferdinand Gagnon (1849-1886) est le plus célèbre journaliste de la période « héroïque » de la presse franco-américaine.

marque de son auteur, Carroll Davidson Wright. L'influence de cet homme était destinée à s'étendre bien au-delà du Massachusetts et de son Bureau of Statistics of Labor. Si Wright avait écrit en 1881 quelques lignes pénibles pour les Franco-Américains, il ne peut, par contre, être accusé d'avoir eu une opinion généralement défavorable de la classe ouvrière américaine. En fait, Wright, nommé dès 1873 à la tête du Bureau of Statistics of Labor, tenta tout au long de sa carrière d'éviter de prendre parti en faveur de l'un ou l'autre des deux groupes en cause, soit les travailleurs industriels et le grand capital de monopole. Wright était plutôt un être profondément moral, à la façon des Victoriens, préoccupé d'étudier l'économie et la société pour faire valoir le poids des conventions tacites et de la bonne entente entre les partenaires sociaux. Selon certains critiques modernes, ce penchant pour l'équilibre et la justice sociale découlerait directement de l'éthique protestante du travail.

Carroll D. Wright naquit en 1840, à Dunbarton, N.H., au sein d'une famille de sept enfants dirigée par un pasteur protestant de l'Église universaliste. À cette époque, les revenus du ministère étaient maigres à un tel point que le père devait s'improviser agriculteur pour subvenir aux besoins des siens. Sans moyens assurés, Carroll D. se fit toutefois inculquer par son père un tel goût de l'étude qu'il accepta d'enseigner dans de petites écoles de campagne afin de préparer son admission à un cours de droit. En 1862, fouetté par l'ardeur patriotique du début de la guerre civile américaine, Wright s'engageait comme simple soldat dans l'armée nordiste. Il en ressortit colonel deux ans plus tard. En 1865, Wright est finalement admis au Barreau du New Hampshire, puis à celui du Massachusetts en 1867. Il pratique le droit quelques années à Boston puis se fait élire en 1871-1872 sénateur de l'État du Massachusetts pour la circonscription électorale de Reading. Brillant avocat que rien ne distinguait des autres jeunes hommes de sa classe sociale, Wright aurait pu prétendre aux plus hautes fonctions politiques de son pays.

Un événement en apparence banale devait toutefois changer du tout au tout l'orientation professionnelle du jeune avocat. En 1869, devant la montée vertigineuse de l'industrialisation et face à des phénomènes sociaux nouveaux par leur ampleur, tels la grève, la syndicalisation et l'urbanisation sauvage, l'État du Massachusetts créait par voie législative un organisme destiné exclusivement à éclairer la chambre quant aux questions reliées au travail : le Bureau of Statistics of Labor. Le rôle de ce Bureau était alors tout à fait innovateur :

« Les responsabilités de ce bureau seront de recueillir, de classer, de systématiser et d'offrir sous forme de rapports annuels à la législature, avant ou au premier mars de chaque année, des statistiques détaillées concernant tous les aspects du travail sur le territoire de l'État. Y figureront tout particulièrement des renseignements ayant trait à la vie commerciale, industrielle et sociale de la classe ouvrière, à son éducation, aux conditions sanitaires qui lui

sont imposées ainsi que des données sur la prospérité du secteur industriel ici dans cet État.»⁷

Le premier rapport du Bureau, publié en 1870, mécontenta autant les propriétaires industriels que les leaders de la classe ouvrière, à tel point que le gouvernement songea tout simplement à mettre fin à l'expérience. Le gouverneur du Massachusetts, William Washburn, de guerre lasse, fit appel en dernier recours au seul homme qui puisse garantir au Bureau une réputation d'impartialité et de recul. Face à l'ampleur du défi, Carroll D. Wright déclina d'abord l'offre, puis il l'accepta en 1873, à condition de pouvoir continuer à pratiquer le droit. On aurait peine à imaginer aujourd'hui les conditions faites à la classe ouvrière dans les villes et villages de la Nouvelle-Angleterre au moment de la nomination de Wright. Aucune réglementation n'était alors en vigueur quant à la salubrité des lieux de travail, et aucune norme de sécurité n'était appliquée dans les usines. De plus, aucune protection législative n'était accordée aux enfants sur le marché du travail, ni quant à leur âge, ni quant à la durée de leur journée, ou même au type d'emploi qu'on leur réservait. L'année suivant l'arrivée de Wright à la tête du Bureau, on promulgua, dans le Massachusetts seulement, la fameuse loi qui portait à dix les heures de travail quotidiennes dans les manufactures. Pour quelqu'un qu'inspirait profondément les stricts principes de justice humaine, il y avait là amplement de quoi relever les manches.

Sans formation particulière dans le domaine de la théorie mathématique ou dans la cueillette scientifique et le traitement des données statistiques, le colonel Wright se mit aussitôt à l'œuvre, dans le but de fournir aux législateurs les chiffres et tableaux nécessaires à une compréhension concrète de la situation sociale et économique du Massachusetts. Sous Wright, le Bureau se pencha successivement sur des questions aussi brûlantes que l'éducation des enfants employés dans les usines, les conditions sociales imposées aux familles ouvrières, les rapports entre profits et salaires et entre pauvreté et criminalité. Il toucha aussi aux statistiques du coût de la vie, à la responsabilité civique des employeurs, à la réglementation des lieux physiques de travail, aux grèves et aux *lock-outs*; autant de sujets qui n'avaient jamais fait l'objet d'études approfondies auparavant au Massachusetts. De 1873 à 1885, les principes moraux, l'idéal élevé et l'impartialité du colonel Wright permirent au Bureau d'influencer profondément la législature du Massachusetts, notamment dans

7. « The duties of the Bureau should be to collect, assort, systematize and present in annual reports to the Legislature on or before the first of March in each year, statistical details relating to all departments of labor in the Commonwealth; especially in its relations to the commercial, industrial, social, educational and sanitary condition of the laboring classes, and to the permanent prosperity of the productive industry of the Commonwealth. » (Horace G. WADLIN, *Carroll Davidson Wright. A Memorial*, Boston, Wright & Potter, 1911, pp. 365-366. Tome IV de: *The Fortieth Annual Report on the Statistics of Labor.*)

l'établissement d'un ensemble de lois de tendance libérale et somme toute favorables aux classes laborieuses :

« Les enquêtes menées par le Bureau ont eu un effet positif sur la passation de lois efficaces en vue de protéger le niveau d'instruction des enfants employés dans les usines, et sur l'imposition dans leur cas d'un temps de travail raisonnable. Elles concoururent également à l'application de la loi des dix heures, autant au Massachusetts que dans d'autres États, et enfin pavèrent la voie à une législation sur la responsabilité des employeurs face à leur main-d'œuvre. »⁸

C'est en rédigeant le douzième rapport annuel du Bureau, concernant les heures de travail dans les usines, que Wright s'était rendu coupable de remarques désobligeantes à l'égard des Franco-Américains.⁹ L'incident des *Chinese of the Eastern States* et sa séquelle de 1882 eurent si peu de conséquences pour la carrière de Wright qu'il n'est mentionné dans aucune de ses biographies, même pas celle préparée par Wadlin, pourtant la plus complète. Moraliste à la manière du XVIII^e siècle, mais appuyé à l'âge de l'industrie par l'arsenal des statistiques modernes, Wright atteignit à une stature nationale par sa nomination en 1885 à la National Labor Bureau de Washington. Cette année-là cependant, on n'avait pas que soutiré au Massachusetts son meilleur statisticien du travail ; les méthodes et les principes de Wright avaient tant suscité d'admiration qu'ils furent repris presque intégralement dans la capitale nationale et par les Labor Bureaus que de nombreux États industriels de l'Est des États-Unis ouvrirent en cette fin de siècle.

En plus d'écrire de nombreux ouvrages relatifs à la science économique et statistique, Wright resta l'âme dirigeante du National Labor Bureau jusqu'en 1905. Il fut de plus responsable du onzième recensement national aux États-Unis, celui de 1890, et de nombre de commissions d'enquête dont la plus célèbre fut celle qui suivit la grande grève ferroviaire de 1894, mieux connue sous le nom de *Pullman Strike*. Fidèle à ses principes moraux élevés, Wright condamna d'emblée l'attitude intransigeante des employeurs ferroviaires de Chicago, lesquels avaient refusé de négocier en 1894 de meilleures conditions de travail pour leurs employés, et ce, dès le début de la grève. Wright acheva sa carrière à Worcester, au Massachusetts, où il devint président du tout nouveau Clark College, et ce jusqu'à sa mort, survenue en 1909.

B) *Un trou de mémoire à combler*

Dans un article récent sur l'immigration des divers groupes ethniques minoritaires en Amérique du Nord, plus particulièrement à la fin du XIX^e siècle, l'historien Robert Harney insistait sur notre ignorance presque totale de

8. « The investigations of the *Bureau* had an important relation to the establishment of effective provisions for the education of children in factory towns and to limit their employment to reasonable hours ; also to the enforcement of the ten-hour law and its extension to other States than Massachusetts ; and to the enactment of an employers' liability law. » (*Id.*, p. 376.)

9. Pierre ANCTIL, *op. cit.*

la conscience que les émigrés eurent de leur périple et des nouvelles conditions qui leur furent imposées outre-mer :

« On ne possède toujours pas, toutefois, une histoire de "l'état d'esprit" des immigrants. Nous ignorons tout sur leur système de référence mental, sur leurs attentes ou sur la manière dont ils fixent la durée de leur séjour à l'étranger. »¹⁰

À leur arrivée aux États-Unis ou au Canada, ces immigrants furent communément confrontés à des réalités socio-économiques si prenantes et qui leur étaient si étrangères, que les observateurs contemporains ne manquèrent pas de faire *tabula rasa* de leurs différentes origines culturelles pour les assimiler tous à une même cohorte de travailleurs surexploités. Comment distinguer *a priori* entre divers courants ou fonds culturels pourtant nettement divergeants quand, aux yeux des employeurs, la seule raison d'être de ces gens en Amérique était de nature purement économique ?

Une des contributions majeures de Harney fut d'avancer que toutes les communautés culturelles émigrantes connurent en Amérique, au cours d'une période d'adaptation s'étendant parfois sur plusieurs générations, plusieurs phases d'ajustement social et économique. Toutes durent d'abord migrer physiquement et s'engager dans les dédales de la bureaucratie et des corps intermédiaires : employés des douanes domestique et étrangères, agents de change et représentants des compagnies de transport ferroviaire et maritime, etc. La décision du départ prise et actualisée, les paysans et les petits propriétaires devenus *migrants* durent ensuite se détacher de leur milieu d'origine autant sur le plan des coutumes, du consensus social traditionnel, que des réseaux de parenté ou du dialecte maternel. Cette période déchirante fut souvent caractérisée par des hésitations, des errements de toutes sortes et aussi par des retours fréquents et nécessaires à la terre natale, même malgré des obstacles tels qu'un océan à traverser ou une impécuniosité générale. Longtemps tournés vers leur village d'origine, soucieux de connaître les nouvelles alliances matrimoniales contractées outre-mer ou l'état de la dernière récolte, les immigrants restèrent dans leur esprit, pour au moins une génération encore, parfois deux, des étrangers à leur pays d'adoption et des *résidents temporaires*. Finalement, les enfants des expatriés, nés en terre américaine ou partis trop tôt pour garder une souvenance active des vieux pays, acquièrent vite une certaine mobilité sociale, une aisance dans la langue de travail, l'anglais, et un sens d'appartenance tout à fait différent. Avec leurs descendants, ils se considèrent d'emblée comme des *citoyens permanents*, empreints d'une loyauté toute américaine ou toute canadienne et animés d'un désir de s'intégrer à la majorité.

Dans cette évolution à trois faces, qui mena les paysans et les petits marchands d'Europe au cœur des grands centres de production industrielle de l'Amérique du Nord, la deuxième phase du processus d'adaptation sociale reste

10. Robert F. HARNEY, « Boarding and belonging: thoughts on sojourner institutions », *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, (Ottawa), 2, 1978, p. 9.

la moins connue, soit celle des *premiers séjours*, alors que les immigrants oscillaient encore entre un besoin criant de liquidité et de ressources économiques supplémentaires, disponibles seulement outre-mer, et une fidélité inébranlable à un mode de vie ancestral que des siècles d'histoire avaient déterminé. Une population ne se déplace pas comme une marchandise quelconque et souvent, si les gens se résignaient à quitter leurs patelins exsangues sous la pression du dénuement, leur âme et leur identité profonde, elles, restaient sur le quai du départ, indéracinables. Pourquoi ne pas s'atteler maintenant à la tâche de décrire cette période intermédiaire du *séjour temporaire*, alors que se heurtent de plein front, dans le quotidien de l'émigré, et le milieu économique du pays d'accueil, et les vieilles habitudes et les aspirations séculaires de l'ancien foyer. Tirailé, l'émigré doit se plier au cours de ses premières années d'exil à une réalité concrète tout autre que celle dans laquelle il a vu le jour, tandis que sa terre natale ne cesse de l'appeler et de le hanter. C'est là une interprétation des faits que soutient Harney :

« Tout me porte à croire que, pour les communautés ethniques immigrantes, ces premières années de vie urbaine renferment, comme une chrysalide, tous les éléments constitutifs de leur établissement en Amérique du Nord, même si maintenant ils sont obscurcis de la part des principaux intéressés par des considérations de type nostalgique ou mythique. Il suffirait, pour étayer une telle intuition, d'entreprendre une étude détaillée de l'immigrant temporaire, de son état d'esprit, de ses besoins, de ses institutions ambiennes et de l'impact de son séjour sur sa propre identité. Une telle recherche ne pourra se faire sans le recours aux entrevues orales et sans un changement radical d'orientation. »¹¹

La distance culturelle, l'intensité de l'aliénation vécue par l'émigré face à la société d'accueil se mesure le mieux lors de l'étude du deuxième volet de la trilogie déjà élaborée plus haut. La raison en est bien simple : mésadapté, en perpétuel procès d'ajustement, l'émigré récent jette toutes ses énergies dans la bataille pour un statut économique viable. Or, dans la manière qu'il a de percevoir sa position nouvelle, dans ses réactions émotives et viscérales face à un monde qui le dépasse et l'engloutit, il a au moins la chance de pouvoir partager sa frayeur et son impuissance relative avec ses concitoyens d'autrefois, formés aux mêmes valeurs culturelles et sociales que lui. Souvent concentrés pour des raisons d'aptitude et de conjoncture économique dans les mêmes localités ou dans les mêmes quartiers défavorisés des grandes villes, les expatriés récents eurent universellement tendance en Amérique à se regrouper autour d'institutions et de foyers d'échange conçus par eux-mêmes, selon leurs besoins de l'heure, et ce, en respectant une étanchéité culturelle remarquable, parfois même étonnante :

« L'expérience concrète d'un seul immigrant temporaire pourra suffire à illustrer ce point. Peu après la Première Guerre mondiale, Paul Bertoia, un immigrant né près d'Udine, dans le Frioul, au nord de l'Italie, débarquait seul à Toronto. Parti à la quête de travail et de

11. *Id.*, p. 10.

sa proche parenté, il aboutit à Edmonton et là, descend dans une auberge/maison de pension connue sous le nom de Roma Hotel. Dans cet édifice, un plancher entier était occupé par des habitants du Frioul tandis qu'un autre hébergeait des Trévisans, originaires d'une région voisine en Italie. Chaque plancher avait son type de cuisine, son dialecte particulier, ses jeux de cartes et un type bien précis de camaraderie, et ce bien que l'auberge fut nommée d'après la capitale de l'Italie et que les natifs d'Edmonton considèrent les résidents de l'édifice comme de simples immigrants italiens. »¹²

Il en est résulté pendant l'espace d'une génération un jeu de forces sociales et culturelles très complexes et typiquement nord-américaines. D'une part, depuis le continent américain, les immigrants réagissaient toujours avec passion à leurs contrées natales, pourtant elles-mêmes profondément transformées et bouleversées par les départs et les absences massives ; et, d'autre part, ils souffraient le choc de leur contact avec un pays nouveau et des rapports de productions capitalistes. Ces pressions économiques et sociales encore inédites dans leur village ou leur région d'origine n'eurent de cesse de les éloigner des modèles de vie plus archaïques auxquels ils étaient si habitués. La classe ouvrière d'origine immigrante s'en trouva pendant un temps fragmentée à l'infini, chacun cherchant dans le plus petit dénominateur culturel un réconfort et un encouragement à poursuivre une expérience humaine par ailleurs très éprouvante :

« La population italienne de Toronto émergea d'un ensemble de rapports sociaux où les Calabrais résidaient avec les gens originaires de Calabre et les gens des Abruzzes entre eux seuls. (Les Siciliens et les habitants du Frioul ne sympathisaient pas du tout avec les Italiens du sud de la péninsule.) Même le fait que les immigrants se regroupaient selon des affinités régionales représentait déjà une rupture avec leur passé plus local. Au tournant du siècle, les gens partis de villes de colonisation telles que Laurenzana et Pisticci avaient fondé leurs propres maisons de pension et leurs propres institutions. La commission Dillingham considérait les immigrants nés à Brava (Portugais de race noire habitant les îles du Cap Vert) comme membres d'un groupe ethnique distinct, et avait compilé leurs maisons de pension séparément. De même, les Ruthènes, les émigrants de Galicie et de la Bukovine ne découvrirent leur identité ukrainienne que progressivement. »¹³

Toute la question de l'immigration moderne en Amérique réside donc précisément, pour la plupart des expatriés, dans une redéfinition complète de leur identité d'origine, une fois transplantés dans le Nouveau Monde. Non pas ghettoïsés dans un sens classique ou européen, c'est-à-dire forcés de cohabiter au milieu de leurs coreligionnaires ou de leurs frères dans la culture de par une décision politique arbitraire et formelle, les exilés furent plutôt *conviés* et *confinés*, par la force des modes d'organisations capitalistes, à un partage de leurs origines entendues dans leur sens le plus restreint. Les immigrants eurent donc à parcourir depuis leur point de départ un double itinéraire physique et économique-culturel qui devait souvent s'étendre sur toute une vie. Cette

12. *Id.*, pp. 34-35.

13. *Id.*, p. 37.

complicité intime des conditions de travail, des lieux de résidence et des origines nationales strictes allait donner naissance à une grande variété de sous-cultures et de sous-identités qui ne se résorberaient que partiellement et graduellement, pour parfois persister même au-delà de la première génération.

Les Québécois du XIX^e siècle, tout nord-américains qu'ils fussent déjà, n'échappèrent pas à ce passage historique d'une économie marginale et largement pré-capitaliste à une économie tributaire du développement du grand capital industriel américain. Le résultat social en fut, comme nous l'avons déjà exprimé, le déplacement d'une partie très importante du peuple québécois vers les centres de production manufacturière de la Nouvelle-Angleterre. Les francophones y furent d'ailleurs immédiatement perçus comme une autre de ces communautés étrangères, elle aussi venue s'installer sur la côte est des États-Unis à la faveur d'un élargissement considérable des forces productives de la région comprise entre Philadelphie en Pennsylvanie et Portland au Maine.

C'est à cette lumière que le rapport Wright de 1882 prend toute sa valeur. Au moment où, à Boston, Hugo A. Dubuque et ses compagnons rendent leur témoignage au sujet de l'émigration québécoise en Nouvelle-Angleterre et de son implantation sur le sol américain, les Franco-Américains apparaissent précisément comme un groupe d'immigrants dont la majorité des membres sont des résidents temporaires et invisibles aux institutions de la majorité. Voilà, comme le souligne Harney à propos d'autres groupes ethniques, la période que nous connaissons le moins bien de l'histoire plus que centenaire de l'établissement des émigrés québécois dans les États du nord-est. Les débuts des premiers centres de diaspora et des premières paroisses nous échappent en grande partie faute de documents sérieux et cohérents. Nous ignorons en grande partie comment prirent forme les institutions québécoises au sud du 45^e parallèle et quelle fut leur imbrication dans l'édifice socio-économique de la Nouvelle-Angleterre. Souvent, de ces difficiles commencements, les générations mieux installées n'ont pas voulu parler, ou en des termes si impropres et avec une émotion si intense qu'il n'en ressort que des professions de foi grandiloquentes en la pérennité de la « race », ou des déclarations d'américanisme de bon aloi.

C) *Le témoignage de Ferdinand Gagnon*

La pièce de résistance du plaidoyer franco-américain d'octobre 1881, présenté devant les membres du Bureau of Statistics of Labor, avait été un recensement mené par Ferdinand Gagnon, rédacteur en chef du *Travailleur* de Worcester (Mass.). Gagnon avait répertorié, aux États-Unis, trente-deux localités connues pour leur forte proportion de résidents francophones, et ce, quelques semaines avant l'audience de Boston. Les tableaux statistiques soumis à Wright contenaient entre autres, pour ces lieux, le pourcentage de leur population franco-américaine, le nombre d'écoliers, de propriétaires, de citoyens

naturalisés, de fonctionnaires élus, de marchands et de professionnels d'origine québécoise. Il s'agissait là d'un échantillon très vaste englobant de petits villages à majorité québécoise, comme Manville au Rhode Island ou Baltic au Connecticut; et des villes industrielles à plus faible pourcentage de Franco-Américains comme Holyoke au Massachusetts ou Lewiston au Maine. En tout, 88 653 « Canadiens » recensés sur une population globale de 417 877, soit 21% des habitants d'un certain nombre de centres situés dans les six États du nord-est américain. En complétant ces chiffres par les statistiques fournies par d'autres intervenants au sujet des villes de Cohoes et Troy dans l'État de New York, et de Lowell au Massachusetts, nous en arrivons en 1881, pour trente-cinq localités américaines diverses, à un taux général de présence franco-américaine de près de 20%.

Or il y avait, en 1881, au sein de cette masse considérable d'émigrés québécois recensés, près de 100 000 individus en tout, au plus 6 000 citoyens naturalisés américains, soit environ 5% de la population franco-américaine totale. Quant aux propriétaires fonciers francophones, et donc souvent les seuls habilités à poursuivre une carrière politique locale, il ne s'en trouvait à l'époque que 2 900, soit près de 2,6% de la masse des Québécois résidant aux États-Unis. En tout, soixante-sept Franco-Américains occupaient en 1881 des postes électifs dans ces trente-cinq localités, dont sept respectivement dans les municipalités de Cohoes (N.Y.) et de Lowell (Mass.); cinq à Nashua (New Hampshire), à Holyoke (Mass.) et à Baltic (Connecticut); et enfin huit dans la seule ville de Woonsocket (Rhode Island). La ville la plus américanisante pour les émigrés de 1881 était alors Plattsburgh dans le nord de l'État de New York, avec 30% de naturalisés, suivie de Putnam au Connecticut, avec 21%. Presque partout ailleurs, le pourcentage des immigrés déclarés légalement citoyens américains oscillait entre 2% et 8% de la population franco-américaine.

Certes, on ne naturalise pas les individus mineurs, et souvent seuls les adultes du sexe masculin accédaient à une forme quelconque de propriété immobilière. De plus, il existait dans certains États des obstacles juridiques très sévères qui limitaient, pour les adultes nés hors du pays, l'accès à la citoyenneté américaine. Ainsi, la loi du Massachusetts exigeait que tout voteur soit capable de lire en langue anglaise la constitution des États-Unis, critère excessif pour les Québécois expatriés quand on sait qu'à l'époque, près de 50% d'entre eux franchissaient le 45^e parallèle en ignorant même la première lettre de l'alphabet.¹⁴ Au Rhode Island, avant 1873, il fallait être propriétaire foncier pour pouvoir exercer un droit de vote, privilège que seul 1,4% de la population francophone de Woonsocket possédait en 1881; tandis qu'au New Hampshire, il était interdit à un catholique de briguer les suffrages de ses concitoyens. Devant ces faits, Ferdinand Gagnon déclara à Wright en 1881: « Devant une

14. Albert L. BARTLETT, « The transformation of New England », *Forum*, (New York), VII, 1889: 634-644.

telle libéralité — qui est en fait un obstacle réel au suffrage universel — on s'étonne que tant de Canadiens soient citoyens des États-Unis. »¹⁵

Malgré ces réserves importantes, il ne fait aucun doute que les Franco-Américains de 1881 constituaient encore aux États-Unis, et très largement, une communauté de résidents fraîchement installés et « d'oiseaux de passage ». Qui songe à retourner au pays n'investit pas son salaire dans une maison à l'étranger et surtout ne convoite pas les droits de citoyenneté d'un État qu'il considère au mieux comme adoptif. Cette situation très répandue parmi les expatriés québécois va de pair avec le fort taux de retour et de rapatriement volontaire des premières décennies suivant la Guerre civile, et suffit à lui seul à expliquer le qualificatif peu flatteur de *Chinese of the Eastern States*. De tout temps, bien sûr, il y a eu en Nouvelle-Angleterre¹⁶ des noyaux irréductibles qui ne reprirent jamais la direction du Québec ; mais, répondant au rythme des saisons agricoles de la vallée du Saint-Laurent ou aux cycles de prospérité et de dépression des diverses branches industrielles américaines, les Québécois allaient et venaient au fil des ans d'un côté comme de l'autre de la frontière internationale. Des 100 000 Franco-Américains recensés « à la mitaine » par Ferdinand Gagnon, peut-être plus du tiers avaient déjà été remplacés quelques années plus tard par d'autres de leurs concitoyens du Québec, souvent issus des mêmes campagnes, pour revenir eux-mêmes un peu plus tard prendre la place d'autres Franco-Américains repartis vers le nord.

Nous ne pourrions vérifier cette hypothèse qu'après un examen très serré des archives de paroisses, autant au Québec qu'en Nouvelle-Angleterre. Entre-temps, il apparaît clair que ce mouvement de balancier soulevait contre les Franco-Américains la colère des Américains de vieille souche : « Ils représentent une horde prête à envahir nos industries et non pas un courant d'immigration permanent. »¹⁷ C'est cette opinion profondément ancrée que Wright exprimait devant les Franco-Américains venus le rencontrer à Boston. Dès le départ, avant même de laisser la parole à ses vis-à-vis, Wright affirmait :

« Je souhaiterais que vous reteniez une chose, cependant, et c'est que tandis que ce pays est ouvert à tous, et qu'une main amicale y est offerte à chacun sans distinction de nationalité, toute tentative de la part des immigrants de s'affirmer comme distincts de leurs concitoyens adoptifs sera toujours vue d'un œil défavorable par le peuple des États-Unis. Nos lois protègent autant l'immigré que le natif et les avantages de nos institutions vous sont accessibles tout autant qu'ils le sont aux Américains de vieille souche. Vous ne pouvez toutefois pas prétendre être de loyaux sujets américains, tout en demeurant fidèles à vos origines canadiennes-françaises.

15. « With such liberality — which is a real barrier to universal suffrage — it is yet surprising to see so many Canadians who are citizens of the United States. » (MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *op. cit.*, 1882, p. 21.)

16. Yves ROBY, « L'évolution économique du Québec et l'émigrant », communication présentée au deuxième colloque annuel de l'Institut français de Worcester, 1981.

17. « They are a horde of industrial invaders, not a stream of stable settlers. » (MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *op. cit.*, 1881, p. 469.)

« Je serais enclin à croire que tous les préjugés qui ont pu surgir dans l'esprit du public quant à la présence ici des Canadiens français, et je reste conscient qu'il y en eut plusieurs, ont découlé de la volonté apparente des francophones de préserver pour eux-mêmes, au sein de la République, un caractère distinct. S'il advenait que les francophones apprennent, même à la lecture de ce rapport qu'ils condamnent, que devenir citoyen américain dans la pleine force du mot signifie du même coup pour eux un progrès et une amélioration de leur sort, alors seulement ce bureau leur aura rendu un service inestimable. »¹⁸

Une telle intolérance découlait en partie d'un état de fait culturel et social. À l'époque, en Nouvelle-Angleterre, la majorité des Québécois ignoraient ou maîtrisaient très mal la langue anglaise, pratiquaient un catholicisme à saveur très nationaliste et, surtout, accumulaient un petit capital, qui pour payer une hypothèque sur une terre, qui pour marier une fiancée restée au pays, ou qui pour pouvoir tout simplement « s'établir » dans sa paroisse. Ce comportement culturel particulier avait de quoi étonner un Yankee, pour la simple raison qu'en agissant ainsi, le « Canadien » tournait le dos aux couloirs de mobilité socio-économique usuels des populations immigrantes : l'accès à la propriété immobilière, l'ouverture de petits commerces de détail, la fondation d'entreprises artisanales et de services domestiques. Au discours de Dubuque, qui soutenait que les « Canadiens » n'avaient jamais été contre l'imposition de la semaine de dix heures, comme aurait pu le laisser entendre le rapport de 1881, Wright rétorqua que la question n'était pas là.

« Les manufacturiers refusèrent d'appuyer un mouvement de réforme sociale destiné à des gens qui ne désiraient même pas élire résidence au pays. »¹⁹ Voilà qui contredisait totalement la perception que Ferdinand Gagnon avait du même phénomène d'immigration, lui qui venait de déclarer quelques minutes plus tôt : « Plusieurs propriétaires d'usine croient fermement que la majorité des Canadiens ne désirent pas retourner chez eux. »²⁰ Question de perception culturelle et d'identité ?

18. « I wish you to remember one thing, however, and that is that while this land is open to all, and a welcoming hand is extended to all without regard to nationality, the people of the United States will always look with disapprobation upon any attempt upon the part of settlers to be other than American citizens. Our laws protect the alien as well as the citizen, and all the benefits of our institutions are as free to you as to the native born ; but you cannot be loyal Americans and loyal French Canadians at the same time.

« I am inclined to think that whatever prejudice there has been in the public mind against the French Canadians, and I am aware there has been such, has arisen from the seeming disposition of the French to insist upon preserving a distinct national existence within the Republic. If the French can learn, even by the report they condemn, that to become citizens here in the fullest sense means their progress and elevation, the Bureau will have done them the greatest possible service. » (MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *op. cit.*, 1882, pp. 11-12.)

19. « Manufacturers objected to taking up any reformatory movements for the elevation of a people that were not going to stay among them. » (*Id.*, p. 25.)

20. « Canadians do not go back to their country in a large number, as is believed by many manufacturers. » (*Id.*, p. 18.)

Dans ses protestations, Gagnon s'appuyait sur les statistiques du mouvement de rapatriement suscité dès 1875 par le gouvernement provincial québécois.²¹ D'après le journaliste de Worcester, lui-même agent de rapatriement pendant quelques années, environ six cents familles profitèrent de ce type d'aide pour retourner au Canada. Ces efforts étaient bien connus du gouvernement américain, de même que l'hostilité ouverte et maintes fois déclarée des évêques québécois envers le mouvement d'exode vers les États-Unis. Quoique, dès cette époque et même plus tôt, un grand nombre de prêtres formés au Québec avaient afflué à la suite de leurs anciens paroissiens pour établir des missions en Nouvelle-Angleterre, et y ériger des églises et des institutions d'inspiration québécoise, le haut clergé refusait toujours de donner son aval à l'émigration massive. Encore en janvier 1894, le Cardinal Taschereau publiait dans le diocèse de Québec une lettre pastorale enjoignant à ses coreligionnaires de rester au pays plutôt que de convoiter à l'étranger les vains mirages d'une vie facile.²² C'est finalement à contre-cœur, la mort dans l'âme, que le haut clergé québécois consentit vers 1890-1900, à épauler la création d'une Église de la diaspora, ainsi que le montre le témoignage du curé Milette de Nashua : « Ce n'est qu'après que nous ayons été envoyés aux États-Unis pour y établir des missions qu'il [le clergé québécois] prit conscience des effets de sa politique et qu'il réalisa son impuissance à retenir au pays les francophones. »²³

La faillite des efforts officiels du gouvernement du Québec en vue de rapatrier sa population, et l'opposition inlassable de l'épiscopat catholique aux projets d'exode de ses ouailles, ne doivent pas faire perdre de vue le fait que l'émigration ne prit jamais un caractère organisé et régulier. Au contraire, les expatriés échappèrent souvent à tout contrôle, traversant parfois « les lignes » à l'insu des gouvernements, empruntant des routes et des voies très diverses en constituant un flux continu à partir de plusieurs points à la fois. Plutôt que d'un courant stable, il faudrait dans leur cas parler d'une osmose, d'une imbibation sur une frontière très accessible et longue de plusieurs centaines de kilomètres. Malgré toutes les apparences bureaucratiques et contre le jugement de Gagnon, tout porte à croire qu'en 1881, les Québécois étaient toujours en pleine mouvance et continuaient donc à prêter flanc aux accusations premières de Wright :

21. Rita POITRAS, *Histoire de l'administration publique québécoise, secteur immigration*, Montréal, Département de science politique, Université de Montréal, 1971, 67p.

22. Cardinal E.-A. TASCHEREAU, « Lettre pastorale de nos seigneurs les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, établissant l'œuvre des missionnaires de Québec », *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, IV, Québec, A. Côté, 1895, lettre 220, janvier 1894 : 47-53.

23. « And when we priests were sent into the States to attend to their spiritual wants, it was only then that they [the Québec clergy] saw what the results of their action was, and that they could not hold the French among them. » (MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *op. cit.*, 1882, p. 28.)

« Ils viennent ici pour séjourner quelques années comme des étrangers. Ils ne nous atteignent que par leur travail et, quand ils ont obtenu de nous ce qu'ils désirent, ils l'emportent avec eux dans leur patrie pour le faire fructifier là. »²⁴

Dans l'esprit des Américains, l'idée de « siniser » les Québécois ne découlait-elle pas justement de ces traits culturels liés à la migration fréquente : désintérêt pour la chose politique, étanchéité ethno-linguistique, indifférence face aux autres couches de travailleurs industriels ? À la fin de la séance du 25 octobre 1881, Wright, tentant de minimiser la portée de l'expression qui avait tant blessé les Franco-Américains, déclarait :

« L'expression "Chinois de l'Est" est simplement aujourd'hui une tournure courante chez les économistes pour désigner un type de main-d'œuvre migrante. Voici, dans le cas des Canadiens, le sens qui m'apparaît être attaché au mot "Chinois". Il ne peut s'agir là d'un terme péjoratif. »²⁵

D) *Le Lowell des années 1870-1880*

Qui avait témoigné en 1880 à l'enquête menée sur la loi des dix heures par les agents du Bureau of Statistics of Labor ? Les Franco-Américains de 1881 se posèrent immédiatement la question avec insistance. Hugo A. Dubuque, fin politicien, répondit lui-même à cette interrogation lors de l'audience de Boston. Dubuque croyait fermement, comme beaucoup d'autres citoyens sans doute, que la loi des dix heures, promulguée en 1874 par l'État du Massachusetts, avait été un compromis pour mettre fin à l'agitation sociale et aux grèves conduites la même année dans sa ville d'adoption, Fall River. Or, employés paisibles et respectueux, les Franco-Américains se seraient abstenus de toute forme de participation à ces mouvements de revendication. Pour en convaincre Wright, Dubuque n'hésite pas à déclarer :

« Nous désirons maintenant apporter des preuves à savoir que les Canadiens français, à chaque fois qu'une grève a pu avoir lieu ou une manifestation publique à l'encontre de la loi et de l'ordre établi, n'ont jamais pris part au mouvement de contestation. Plutôt, à l'image de citoyens respectueux de la paix sociale, ils sont restés chez eux à l'écart des troubles et des excès. »²⁶

24. « But their purpose is merely to sojourn a few years as aliens, touching us only at a single point, that of work, and, when they have gathered out of us what will satisfy their ends, to get them away to whence they came, and bestow it there. » (MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *op. cit.*, 1881, p. 469.)

25. « The words "Chinese of the East" are simply an expression used by economists to-day everywhere, to denote the kind of labor that is migratory. That is all I understand is meant by the term "Chinese" here as applied to the Canadians. It is not a stigma at all. » (MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *op. cit.*, 1882, p. 86.)

26. « Now we want to introduce evidence to show that the Canadian French, wherever a strike has taken place, wherever any of these public demonstrations against law and order in any place have been made, have never taken part in the movement, and have staid [*sic*] at home like good law-abiding citizens; not wanting to be mixed up in any breach of the peace. » (*Id.*, pp. 25-26.)

On peut aisément imaginer quelle fut la réaction des *labor reformers* et des syndicalistes militants face à des ouvriers si éloignés du contexte des relations de travail américaines. Une telle « naïveté » en une période très troublée de l'histoire sociale américaine n'a certes pas manqué d'alimenter le préjugé « chinois » dont furent victimes les Québécois émigrés.

Il est resté très peu de documents oraux ou écrits de cette période première de l'exil, lesquels viendraient corroborer de telles « accusations » d'anti-syndicalisme et d'opportunisme franco-américain dans les usines. Iris Saunders Podea, dans un article publié en 1950, apporte quelques exemples précis du type de pratique sociale dont pouvaient se rendre coupables, dans les villes industrielles, les émigrés québécois :

« À Fall River, durant une grève en 1879, les employeurs avaient dû bâtir sur les terrains des usines des résidences temporaires pour abriter les "scabs" Canadiens français, de peur que les grévistes ne les persuade de quitter la ville. Les briseurs de grève furent employés dans plusieurs cas semblables. Aux États-Unis, ce type de comportement de la part des immigrants récents leur a valu l'animosité générale des travailleurs syndiqués. »²⁷

Cette fragilité sociale des Québécois fut maintes fois exacerbée par leur aptitude à déguerpir aussitôt qu'un conflit de travail majeur pointait à l'horizon : à quoi bon s'entêter à obtenir des avantages monétaires et sociaux quand cela exigeait souvent des semaines et des mois de lutte dans des conditions vite devenues impossibles. Plutôt que d'affronter le patronat, l'émigré québécois préféra détalier en douce avec sa famille et trouver de l'emploi dans une région voisine où le climat social était plus serein et où il serait possible d'accumuler rapidement, même au prix de longues heures de travail, ce petit capital qu'il prévoyait ramener dans son village de la vallée du Saint-Laurent. Autant tenter de syndicaliser des ombres.

Dans une thèse récente, Frances H. Early a mis en lumière la situation économique précaire dans laquelle a vécu la première génération d'expatriés québécois, celle qui est entrée en masse dans les « factories » peu après la fin de la guerre civile américaine. Intégrés à une structure de production complexe, encadrés par un bâti urbain et institutionnel américain de grande taille, ces émigrés de la première heure vécurent à tout le moins des années sombres et pénibles, surtout compte tenu de leurs antécédents sociaux. Ainsi à Lowell, première ville industrielle à surgir sur les bords de la rivière Merrimack, là où il n'y avait avant 1820 que des pâturages, les Québécois ne constituaient en 1870

27. « In Fall River during a strike in 1879, employers had to build special houses in the mill-yards for French Canadian "knobstick" spinners, for fear strikers would persuade them to leave town. Many similar instances of strike-breaking occurred. Thanks to this unfortunate role, which immigrants in the United States have often been called upon to play, they won the enmity of organized labor. » (Iris PODEA SAUNDERS, « Québec to "Little Canada": the coming of the French Canadians to New England in the nineteenth century », dans : LEONARD DINNERSTEIN et FREDERIC COPLÉ JAHNER (éds), *The Aliens. A History of Ethnic Minorities in America*, New York, Appleton, Century-Crofts, 1970, p. 211 (1950).)

que 5% de la population totale, soit deux mille âmes. Cette année-là, selon un échantillon considérable dépouillé par Frances H. Early, 95% des émigrés québécois salariés de Lowell faisaient partie de la classe ouvrière, dont plus de 80% dans des emplois de type non spécialisé ou ne requérant pas la connaissance d'un métier quelconque. Parmi ces deux mille personnes expatriées, seulement treize auraient pu être considérées comme engagées dans le secteur des services, soit dix commerçants et trois médecins ; tandis que quatorze autres entraient dans la classe dite des cols blancs, soit douze commis de divers types et deux contremaîtres employés dans les usines de coton. Si 66% des hommes dans la communauté québécoise de Lowell œuvraient dans des genres d'emplois non spécialisés, par contre, chez les femmes et les enfants, la proportion montait à 97% et 96% respectivement, témoignage de l'impuissance de ces deux catégories de travailleurs à s'intégrer aux échelons supérieurs de la classe ouvrière.

Ce qui frappe surtout à Lowell, en 1870, c'est que, toujours d'après Early, 67% des enfants âgés de onze à quinze ans détenaient un emploi rémunéré dans les usines de Lowell et, pour 90% d'entre eux, dans le secteur du textile. Dans la majorité des cas, seul le travail des femmes et particulièrement des enfants permettait aux familles québécoises de survivre :

« Loin d'être une occasion d'accumuler un petit capital, seul le surcroît de revenu occasionné par le travail des enfants permettait aux familles canadiennes-françaises d'atteindre un niveau de vie élémentaire. Pour plusieurs, la "prospérité" dépendait exclusivement de l'âge et du nombre d'enfants qu'ils pouvaient envoyer aux usines. »²⁸

Si l'on reprend, pour le Lowell québécois de cette période, les catégories sociales définies par Gagnon dans son étude démographique de 1881, seulement 6% des Québécois de la ville auraient possédé, en 1870, des biens personnels dignes d'être déclarés à un recenseur municipal, soit vingt-deux personnes sur mille quatre cent trente-cinq, et, de celles-ci, seules cinq auraient pu faire mention de biens immeubles. De là à conclure qu'il n'y avait pas à Lowell en 1870, au sein de la communauté francophone, une quelconque classe « dirigeante » il n'y a qu'un pas que Frances Early franchit avec assurance. Seuls les clercs de la paroisse Saint-Joseph-de-Lowell, fondée en 1868, pouvaient alors fournir un certain leadership idéologique à leurs fidèles. Quoique onze ans séparent les chiffres de l'analyse de Early de ceux fournis à Wright par Ferdinand Gagnon, tout laisse croire qu'en 1881 la situation commençait à peine à changer. Il faudra attendre 1890 et peut-être même 1900, alors que les Québécois représentent 16% de la population de la ville, soit quinze mille émigrés, pour que les conditions sanitaires, économiques et sociales s'améliorent au sein de la classe ouvrière franco-américaine de Lowell.

28. Frances H. EARLY, « Mobility potential and the quality of life in working-class Lowell, Massachusetts : the French Canadians ca. 1870 », *Labour/Le Travailleur*, (Halifax), II, 1977 : 214-228.

Nous possédons, grâce à l'excellente thèse de Frances Early, une documentation assez abondante quant aux Franco-Américains d'une des villes de la Nouvelle-Angleterre, et pour les seules années 1870. Des bribes d'information nous sont cependant parvenues sur les conditions offertes aux émigrés récents grâce au rapport Wright de 1882 et, entre autres, grâce à un témoignage très révélateur d'un certain Edward L'Hérault, arrivé aux États-Unis à l'âge de neuf ans et agent recruteur pour la Border City Manufacturing Company de Fall River. Il existe également un roman en anglais de Albéric A. Archambault, *Mill Village*, où se trouvent décrites les pratiques des employeurs des usines de textile américaines relativement à la rémunération de leurs ouvriers franco-américains ou immigrants en général, plus précisément dans les villages industriels du sud de la Nouvelle-Angleterre.²⁹ Souvent, au XIX^e siècle, des expatriés québécois désireux de retourner au pays s'en voyaient empêchés par des servitudes du genre de celles que décrivait L'Hérault à Wright, et qui étaient communes dans les petites municipalités de l'est de l'État du Connecticut. Dans des endroits comme Baltic ou Grosvernordale, les manufacturiers recrutaient leurs ouvriers non spécialisés directement au Québec et les établissaient dans des « villages » expressément construits autour des usines à cette fin. Les employeurs du textile cependant avaient l'habitude de porter dans leurs livres de compte, sur la colonne des débits et au nom de leurs ouvriers nouvellement installés, tous les frais de l'opération de recrutement, le coût initial d'aménagement des logements, et le montant des premiers loyers, et ce, à un taux fixé arbitrairement par la compagnie. Immédiatement endettées à leur arrivée sur le sol américain, on peut imaginer au prix de quels efforts certaines familles immigrantes s'arrachaient à ce type de paternalisme :

« La majeure partie des travailleurs étaient des gens originaires du Canada, amenés ici aux frais des manufacturiers eux-mêmes. Afin de compenser pour les pertes que les compagnies avaient dû essuyer à leur sujet, ces ouvriers devaient être soumis à de longues heures de travail en usine. »³⁰

Le rôle d'un individu comme L'Hérault, à la Border City Manufacturing Company, était d'attirer chez son employeur une main-d'œuvre québécoise en mal de meilleures conditions économiques, et confinée dans ces régions peu recherchées du Connecticut où, de surcroît, la moyenne des heures de travail quotidiennes dans les usines pouvaient monter jusqu'à douze. À une question de Wright, qui lui demandait quelle entente sa compagnie proposait à ses nouveaux employés québécois, L'Hérault répondit :

29. Albéric A. ARCHAMBAULT, *Mill Village. A Novel*, Boston, Bruce Humphries, 1943, 191p.

30. « That the majority of the help were people from Canada, brought there at the expense of the manufacturers ; and, in order to work out the cost which the company had been put to, they had to be submitted to long hours of toil. » (MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *op. cit.*, 1882, p. 63.)

« Les ententes varient de corporation à corporation. Celles-ci bien sûr offrent un logement aux nouveaux venus et, si la famille en question est dans le besoin, ils défraient aussi le coût de leur déplacement jusqu'à Fall River. Si, par hasard, ces gens sont si pauvres qu'ils ne peuvent même pas subsister par eux-mêmes, alors seulement les employeurs leur ouvrent une marge de crédit chez un épicier et déduisent ces frais de leur paye. »³¹

À Fall River au moins, il était illégal d'obliger un employé à travailler plus de dix heures par jour, et la paye était un peu supérieure à celle des manufactures du Connecticut. Par contre, le réformiste William Bayard Hale décrit de cette manière, en 1894, les habitations réservées aux Québécois de Fall River :

« Pas même dignes d'abriter un chien. Les logements ouvriers de la Slade Mill, affirmait-il, étaient pires encore que les cantonnements des esclaves sur les plantations et, pour ce qui est des maisons de la Globe Mill, les rats les avaient tout simplement vidées de leurs habitants. »³²

E) *Les Chinois du Connecticut*

De l'aveu même de Wright en 1880, la plupart des enquêteurs du Bureau of Statistics of Labor, désintéressés de tout souci de validité statistique, avaient fait remplir leurs questionnaires sur les heures de travail en grande partie dans l'État du Connecticut, le seul à l'époque, en Nouvelle-Angleterre, sans journal français. Or, selon les témoignages de Edward L'Hérault et de J.D. Montmarquet de Lewiston, les « Canadiens » du Connecticut étaient les plus isolés et les plus désorganisés de toute la région. Surtout, là où au Massachusetts et au New Hampshire avaient surgi de très vastes usines textiles regroupées au sein de villes de plus de cinquante mille habitants, auxquelles elles avaient donné naissance, au Connecticut et au Rhode Island, les manufactures, d'échelle beaucoup plus réduites, avaient plutôt suscité la création de petits villages où régnaient en maîtres un ou deux employeurs. Selon Caroline Ware, cette distinction cruciale dans l'appareil social de production avait créé très tôt, au sud de la Nouvelle-Angleterre, un type d'industries qui employaient massivement de la main-d'œuvre familiale, c'est-à-dire hommes, femmes et enfants répartis à différentes tâches dans la même unité de production textile.³³ On comprend, à la lumière de ces faits, la prédilection des Québécois d'origine

31. « The arrangement varies with different corporations. The corporations furnish a tenement, of course, and if the families are in need they will pay their expenses to Fall River ; and, if they are so in need that they cannot buy the necessaries of life, they get some provision dealer to furnish them, and take it out of their pay. » (*Ibid.*)

32. « As not fit "to house a dog". The Slade Mill tenements he said, were worse than old-time slave quarters, and in the Globe Mill houses rats had driven out the inhabitants. » (Iris PODEA SAUNDERS, *op. cit.*, p. 22.)

33. Caroline Farrar WARE, *The Early New England Cotton Manufacture : A Study in Industrial Beginnings*, New York, Russell & Russell, 1966, 349p. (1931).

rurale pour ce genre de milieu de travail, où toutes les couches d'âge pouvaient trouver leur compte.

Les plus inexpérimentés parmi les émigrants québécois risquaient donc fortement de se retrouver, à la fin du XIX^e siècle, au Connecticut et au nord du Rhode Island, alors que les expatriés plus intégrés à la vie américaine et plus spécialisés tentaient plutôt de se faire embaucher dans les énormes filatures de Lowell, Fall River, Manchester ou Lewiston. D'ailleurs, au mépris même de la géographie la plus élémentaire, les premières « colonies » québécoises aux États-Unis surgirent dès 1830-1840 dans la partie la plus méridionale de la Nouvelle-Angleterre, là où l'embauche était la plus facile pour des gens fraîchement déracinés du milieu rural.³⁴ C'est ce qui explique que, interrogé par Wright au sujet des Québécois du Connecticut, J.D. Montmarquet ait fait la remarque suivante :

« — Comment décririez-vous leurs coutumes et leurs habitudes de vie ? [Wright]

« — Comme tout à fait semblables à celles du Canada : ils se tiennent à l'extérieur, heureux de chanter et d'échanger entre eux. Ils se comparent en tous points aux habitants des villages francophones canadiens. »³⁵

Le rapport Wright de 1881 était donc biaisé, au moins à ce point de vue qu'on avait parcouru les régions où les Québécois se trouvaient dans leur état le plus « primitif ». Il n'y a donc pas de surprise à constater que, là où la distance socio-culturelle était la plus grande entre les expatriés et leurs compagnons de travail américains, là aussi les préjugés et les mésententes seraient les plus tenaces et les plus fortement exprimés :

« Il apparaît évident, toutefois, qu'ils entretenaient un certain préjugé car ils [les informateurs du bureau] n'ont fait que répéter les impressions véhiculées par l'opinion publique. Et ces impressions, comme cela deviendra évident plus loin, n'étaient que le résultat inévitable du comportement et de la mentalité de certains groupes de francophones. On ne fit qu'entendre à l'ensemble de cette population ce qui avait été observé chez quelques-uns. »³⁶

Si les *labor reformers* des années 1870 furent souvent carrément hostiles aux immigrants québécois, il n'en fut pas de même des gros employeurs de main-d'œuvre à bon marché. Cette sollicitude des manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre envers les Québécois n'était pas toute gratuite. L'Hérault, agent

34. Marie-Louise BONIER, *Débuts de la colonie franco-américaine de Woonsocket, Rhode Island*, Framingham (Mass.), Lakeview Press, 1920, 342 p. + ill.

35. « — How would their habits and general living compare ? [Wright]

« — The very habits they brought from Canada ; they will be out doors talking and singing between themselves. They are just like the French in Canadian villages. » (MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *op. cit.*, 1882, p. 54.)

36. « It is evident, however, that some prejudice existed in their minds [the informants of the Bureau], for they but echoed the impressions existing in the minds of the people ; and these impressions were the legitimate results of the policy and actions of certain classes of the French, as will be seen, but which were allowed to apply to the race. » (*Id.*, p. 88.)

recruteur à Fall River, ne cacha pas à Wright les préférences de ses patrons pour la force de travail d'origine québécoise, surtout pour occuper des emplois peu rémunérés, répétitifs, et ce dans des conditions relativement insalubres :

« Je désire ajouter qu'à chaque fois qu'on m'a chargé d'une mission, c'était pour tenter de recruter le maximum de francophones pour les usines. Avant tout, les employeurs préfèrent les Canadiens parce que le lendemain de la paye, ils sont sûrs de retrouver un francophone attelé à sa tâche [...] Ils ne sont pas aussi portés à se rebeller que les autres. »³⁷

Il est significatif que presque toutes les personnes appelées à témoigner à Boston par les Franco-Américains furent des propriétaires d'usine ou des citoyens d'origine *Yankee*, membres de la vieille bourgeoisie anglo-saxonne de la Nouvelle-Angleterre. Pour ces gens, l'arrivée subite des Québécois, et leur embauche massive dans les usines et les manufactures de leurs villes et villages, avaient été une source majeure de prospérité et de revenus.

Si, aux yeux des militants syndicaux, les expatriés de fraîche date semblaient une plaie, dans l'optique des propriétaires de capital industriel ils apparaissaient plutôt comme une bénédiction. Nul doute que ce furent de la bouche de ces manufacturiers que sortirent tous les aspects positifs mentionnés à propos des « *Canadian French* » dans le rapport Wright de 1881 :

« Ces gens toutefois ont un bon trait de caractère : ce sont des ouvriers infatigables et dociles. Ils n'exigent rien d'autre que d'être en mesure de travailler et se moquent bien de qui les dirige et comment. »³⁸

Ainsi va le vieil adage : le malheur des uns fait le bonheur des autres. Un certain Charles Q. Tirrell, sénateur de l'État du Massachusetts pour Marlboro, déclara devant Wright que les deux mille « Canadiens » immigrés de la ville, soit un cinquième de sa population totale, n'étaient responsables que de 10% de la criminalité et de 14% du coût de l'assistance sociale encourue dans la municipalité. Un concitoyen du sénateur Tirrell, lui-même propriétaire d'usines de souliers à Marlboro, déclarait ensuite que le tiers de ses employés était d'origine québécoise et que leur aptitude au travail semblait excellente :

« Ils ont beaucoup d'aptitude face à la mécanique : ils saisissent rapidement à peu près n'importe lequel principe et s'y adaptent aussitôt. Ils sont rapides et toujours prêts à accomplir les tâches nécessaires. »³⁹

37. « But I would say that in every case where I have been sent out, they wanted me to do all in my power to get some French help for them. They say, first, they like them because the day after pay-day they are sure of having a Frenchman at work [...] And they are not so apt to rebel as the others. » (*Id.*, p. 64.)

38. « These people have one good trait. They are indefatigable workers, and docile. All they ask is to be set to work, and they care little who rules them or how they are ruled. » (MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *op. cit.*, 1881, p. 470.)

39. « Their mechanical skill is good ; they are quick to see into any thing, and to take hold of any thing ; they are quick, and they are alway willing to do whatever is required. » (MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *op. cit.*, 1882, p. 41.)

Cette propension à un comportement social acceptable et non violent ne fut pas à l'époque l'apanage exclusif des Franco-Américains. Une autre minorité immigrante de l'époque, les Juifs ashkenazes de la ville de New York, connut elle aussi un taux de criminalité plus faible que la moyenne. Selon Irving Howe, une grande pauvreté matérielle et aussi une absence quasi totale de « tradition » violente au sein du *shtetl* est-européen expliquerait ce fait :

« Dans le quotidien des communautés immigrantes, toutefois, la criminalité restait un épiphénomène, un dérèglement qui embrouillait le processus d'affirmation et d'ajustement collectif. La plupart des immigrants n'avaient aucune habitude des méthodes criminelles locales ou importées, ni même aucun goût ni aucune capacité de les mettre en pratique. »⁴⁰

De quelle forme de délinquance majeure les Franco-Américains auraient-ils pu se rendre coupables au cours des premières années de l'émigration massive vers les États-Unis ? Pour la plupart, les exilés eurent tant à faire pour s'ajuster aux nouvelles conditions sociales et vécurent sous une telle pression économique, que pour eux le « crime » se limita souvent à absorber trop d'alcool certains soirs de paye, ou à quitter les lieux précipitamment sans honorer leurs dettes chez l'épicier du coin.

C'est cette problématique d'un double discours qui apparaît la plus fondamentale pour approcher le problème de l'insertion des immigrants franco-américains dans le grand ensemble américain. Minorisés, mais aussi susceptibles de provoquer des réactions contradictoires centrées autour de deux pôles de perception, selon que l'on fasse appel à des représentants de la bourgeoisie industrielle ou à ceux des classes ouvrières les plus conscientisées, les émigrants québécois mirent énormément de temps au XIX^e siècle à se trouver une niche à eux dans la vie politique et sociale de la Nouvelle-Angleterre. Longtemps on ne leur réserva qu'un espace strictement économique à occuper : celui d'être le réservoir de main-d'œuvre des grandes industries du textile et du cuir. C'est à ce niveau que se joua, à la fin de la Guerre civile, la « sinisation » des populations immigrantes québécoises ou leur institutionnalisation, dans l'esprit des Américains moyens, comme un groupe ethnique haut en couleurs avec une vocation socio-économique très limitée et aussi très contraignante. On tolérait les « *Canadian French* » en Nouvelle-Angleterre, quitte à les enfermer à l'intérieur d'un stéréotype social à tout le moins peu enviable.

Les Franco-Américains qui se présentèrent à Boston devant Carroll D. Wright, le 25 octobre 1881, tentèrent bien maladroitement d'infirmier les aspects les plus insultants de la charge qu'avait été pour eux l'épithète de « *Chinese of the Eastern States* ». Certes les Franco-Américains ne s'adonnaient pas pour la majorité à l'alcoolisme ou au *loafing* et ils respectaient les lois et coutumes américaines, même celles dont ils ne saisissaient absolument pas la pertinence ; et enfin ils étaient restés des citoyens hautement empreints de moralité, fut-elle

40. Irving HOWE, *World of our Fathers. The Journey of East European Jews to America and the Life They Found and Made*, New York, Bantam Books, 1980, p. 103.

d'inspiration catholique et d'origine rurale. Voilà pourquoi J.D. Montmarquet s'était écrié au sujet des siens établis au Connecticut : « Ils aiment à chanter et deviennent facilement bruyants, sans toutefois perdre leur bonne humeur. Je crois que leur moralité est aussi élevée ici qu'au Canada. »⁴¹ Enfin, pour se dégager dans la mesure du possible de l'opprobre d'être les Chinois de quelqu'un d'autre, Hugo A. Dubuque et ses compagnons avaient tout fait pour montrer publiquement que les Franco-Américains vivaient aussi une certaine moralité économique en s'abstenant de faire la grève, en économisant sur leurs salaires et en envoyant leurs enfants à l'école. Surtout, ils avaient voulu rappeler à Wright qu'ils n'étaient pas la seule cause de la dégradation physique rapide des quartiers dans lesquels ils étaient cantonnés, par la volonté expresse de certains directeurs d'usine. Réfuter en 1881 toutes les accusations de laxisme moral et de sous-humanité, cela se pouvait et cela fut fait à Boston ; mais nier le statut économique inférieur des immigrants franco-américains, cela était impossible. Au contraire, tout le rapport Wright de 1882 pointe manifestement dans cette direction d'une marginalisation économique profonde et quasi permanente des immigrés québécois au sein de certains secteurs de la production industrielle américaine.

E) *La commission Blair de 1883*

La perception de Wright quant à l'identité des ouvriers québécois dans les villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre allait recevoir une confirmation précise dans un autre document public américain. En 1883, à l'issue de certaines grèves socialement coûteuses, le sénat fédéral créait une commission d'enquête pour étudier toute la question du rapport social et économique entre le grand capital et la masse des travailleurs prolétarisés. Connu sous le titre de *Labor and Capital*, le rapport de la commission sénatoriale s'étendit à tous les aspects de la vie économique américaine et ce, dans toutes les régions de la république : « Pour la première fois au cours de l'histoire américaine, une large tranche de l'opinion publique fut entendue au sujet des problèmes causés par le mouvement d'industrialisation. »⁴² La commission, présidée par le sénateur Henry W. Blair du New Hampshire, ne pouvait pas ne pas être intéressée au sort des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, et elle le fut, deux ans exactement après le premier rapport Wright, et dans le même esprit.

Trois personnes abordèrent devant la commission Blair le sujet des ouvriers québécois aux États-Unis.⁴³ D'abord, comparut un imprimeur de

41. « They like to sing, and they are a little noisy, but always friendly ; and I think their morals are just as pure as in Canada. » (MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *op. cit.*, 1882, p. 54.)

42. John A. GARRAHY (éd.), *Labor and Capital in the Gilded Age. Testimony Taken by the Senate Committee Upon the Relations Between Labor and Capital, 1883*, Boston, Little Brown, 1968, p. ix.

43. U.S. CONGRESS (48th), Committee on Education and Labor, *Report of the Committee of the Senate Upon the Relations Between Labor and Capital and Testimony Taken by the Committee*, Washington, G.P.O., 1885, 4 vols.

Cambridge au Massachusetts, Frank K. Foster, syndicaliste convaincu et membre de la International Typographical Union, des Chevaliers du Travail, de la Central Trades and Labor Union of Boston et enfin de la Massachusetts Federation of Trades. L'argumentation de Foster se résume ainsi : le capitalisme américain réduit une part de ses travailleurs à un mode de vie abject, surtout les femmes et les enfants qui doivent s'astreindre à des journées de dix ou onze heures par jour en usine. De plus, l'état des logements offerts aux ouvriers et la salubrité de leurs quartiers à l'intérieur des villes est tel qu'ils font figure de bêtes de somme, perdent tout espoir et toute liberté d'améliorer leur sort et doivent souvent cohabiter avec les plus bas spécimens de l'humanité. Or, il se trouve qu'une partie importante du prolétariat américain accuse une responsabilité certaine dans cet état de choses en refusant de se défendre contre les pressions des employeurs, et en négligeant de faire front commun avec la masse. À l'époque où témoigne Foster, ce sont les « *Canadian French* » qui sont ainsi visés. Devant les commissaires, Frank K. Foster va jusqu'à citer au long tout le passage du rapport Wright de 1881 qui ravalait les émigrés québécois au rang de sous-prolétariat, puis il ajoute :

Généralement ils travaillent à un taux horaire inférieur parce qu'au moment de l'embauche ils préfèrent ne pas s'enquérir des salaires en usage. Ils vont à l'ouvrage sans rien négocier, se satisfont facilement de la paye qui leur est versée et, souvent, sont choisis pour prendre la place des grévistes. Le résultat de ce comportement est de réduire l'échelle des salaires dans toutes les branches de l'industrie où ils trouvent à s'engager. »⁴⁴

Un dénommé Charles D. McDuffie, administrateur de la production textile de la Manchester Mill de Manchester, au New Hampshire, et patron de deux mille six cent cinquante ouvriers, y allait d'un tout autre son de cloche devant la commission Blair : « Les francophones sont de très bonnes gens. Je n'ai aucune envie de les comparer à aucun autre groupe social. »⁴⁵ Peu importe finalement que les Québécois possèdent aux États-Unis des habitudes de vie différentes, qu'ils parlent couramment une autre langue ou qu'ils dépensent leur argent en biens de luxe ou en paiements hypothécaires au Canada ; aux yeux du grand capital ils apparaissent comme essentiels aux manufactures, tel un rouage humain bien adapté (*skillful*) aux exigences de la production textile. On comprend aisément tout ce que cette opinion a pu entraîner de frustrations et de rage auprès des syndicalistes américains, surtout quand les capitalistes incluaient parmi ces qualités fondamentales des Québécois la docilité et l'ignorance des lois américaines.

44. « Commonly they work at a lower rate of wages, because they rarely ask the price they are to receive when they are engaged. They go to work without making any bargain and take the rate that is paid, and in many cases they are brought in to take the places of strikers, and the whole tendency of this employment is to reduce the scale of wages in the various occupations in which they take part. » (*Id.*, I, p. 68.)

45. « They [the French] are very good people. I should not want to distinguish between them and any other class of people. » (*Id.*, III, p. 57.)

Enfin, la commission Blair, par souci d'impartialité, fit comparaître devant elle un membre de la communauté franco-américaine de Manchester : « Je dois vous avouer qu'un témoin, déjà comparu devant la commission [Foster], a violemment attaqué l'attitude des populations ouvrières francophones établies dans le nord-est des États-Unis. »⁴⁶ Il incombait au père Joseph-Augustin Chevalier, né à l'Assomption et le plus respecté parmi les clercs francophones de Manchester, de redresser les torts faits à sa communauté.⁴⁷ Or, comme en 1881 pour les Gagnon, Dubuque et compagnie, ses propos ne firent que confirmer de part et d'autre le portrait que les Américains traçaient des Québécois immigrés : ils sont pauvres, cherchent de l'emploi non spécialisé, font travailler leurs enfants dans les usines et vivent dans des conditions de santé affreuses.

Résidant de Manchester depuis 1871, Chevalier répond ainsi à la question à savoir pourquoi les Québécois vivent aux États-Unis : « Je crois bien qu'ils espèrent atteindre ici un meilleur niveau de vie qu'au Canada. »⁴⁸ Plus loin il affirme : « J'avancerais qu'ils sont un groupe de travailleurs honnêtes et bien intentionnés. Ils travaillent sans relâche pour peu qu'ils puissent obtenir de l'emploi et sont réfractaires aux grèves et aux autres formes de protestation. »⁴⁹ Aussitôt Chevalier s'empresse d'ajouter que le clergé, bien sûr, voit à conseiller efficacement les immigrés à cet effet. Surtout, le curé de la paroisse Saint-Augustin fait devant le sénateur Blair une description sobre et claire des quartiers ouvriers où vivaient la majorité des huit mille Québécois de la ville de Manchester : « En général ce sont des gens propres, mais les logements ouvriers qu'on leur réserve dans cette ville sont dans un état pitoyable. J'ajouterais même que dans certains quartiers on leur impose des conditions sanitaires affreuses. »⁵⁰ Puis il ajoute à propos des habitations :

« Elles sont beaucoup trop petites et peuvent demeurer plusieurs années sans subir la moindre réparation. De plus, on tolère que toutes sortes de débris jonchent les allées qui entourent ces logements [...] Quand ils trouvent des édifices convenables, nos gens vivent bien

46. « I ought to say that one witness who has been before the committee, [Foster] somewhat violently aspersed the general character of the French working population here at the North. » (*Id.*, III, p. 197.)

47. Adrien VERRETTE, *Messire Joseph-Augustin Chevalier, jubilé de diamant sacerdotal, 1867-1927*, Manchester (N.H.), L'Avenir national, 1927, 118 p. + ill.

48. « Well, they expect to make a better living here, I suppose, than they do in Canada. Of course, it is the poorest class that comes to the States. » (U.S. CONGRESS (48th), Committee on Education and Labor, *op. cit.*, III, p. 197.)

49. « I guess they are a good clean class of people, good working people. They work all the time as long as they can get work, and they are opposed to strikes and such things. » (*Id.*, III, p. 198.)

50. « They are generally clean people but the tenements for them in the city are bad ; their sanitary condition is awful bad, I guess, in some places in the city. » (*Id.*, III, p. 200.)

et leur santé est bonne ; tandis qu'ailleurs ils s'écroulent dans la maladie du seul fait de l'insalubrité des logements. »⁵¹

En fin du compte, et incluant même le rapport de la commission Blair, l'affaire Wright nous apprend assez peu de choses concrètes et factuelles au sujet des Franco-Américains, sinon qu'ils furent perçus comme se situant radicalement en dehors de l'histoire et du développement social des États-Unis. L'épisode Wright montre aussi à quel point les Franco-Américains, groupe homogène et fraîchement immigré, s'attirèrent des jugements qui différaient de manière radicale selon l'appartenance de classe des observateurs, soit travailleurs spécialisés, soit petits commerçants ou encore propriétaires de manufactures. Dès le début des années 1890 cependant, l'allure du groupe immigrant québécois commença à se modifier, assez pour que le père Hamon, prêtre né en France mais ordonné aux États-Unis, considère la migration permanente comme la plus importante des tendances sociales qui se dessinaient en Nouvelle-Angleterre parmi les francophones.

Dans son monumental répertoire de 1891, le Père Édouard Hamon avance le chiffre de quatre cent mille Québécois établis dans les États du nord-est (y compris l'État de New York), soit plus de quatre fois la masse recensée par Gagnon au moment de l'affaire Wright.⁵² Bientôt, les Américains nativistes ne se soucièrent plus de l'ampleur de l'« invasion » saisonnière, mais bien du fait que, concertés et naturalisés en grand nombre, les immigrants québécois auraient assez de poids dans certaines localités pour faire élire à volonté leurs propres représentants :

« Le travail de ces vastes usines est en grande partie entre leurs mains, les capitalistes américains ne peuvent plus se passer de l'émigration canadienne sans se trouver en face d'une ruine complète. »⁵³

L'idée de Hamon était évidemment qu'il fallait cesser au Québec de considérer la Nouvelle-Angleterre comme une terre étrangère et consentir enfin à y investir du temps, de l'argent et des prêtres pour assurer la survie d'une population francophone qui ne reviendrait jamais au bercail, ni demain ni plus tard.

Si les fondements sociologiques sur lesquels reposait une partie du qualificatif de « *Chinese of the Eastern States* » ne mirent pas de temps à passer, l'insulte, elle, traîna encore longtemps dans la littérature d'outre 45°. J.G. LeBouthillier, à l'occasion de la mort de Wright, fit paraître en 1909 une brève étude sur l'affaire de 1881 où il tenta de disculper Wright de toute

51. « They are too small ; then they do not repair them at all for many years ; and all around those tenements in the back streets all kind of dirty things are allowed to stand [...]. When they have good houses they live well, and their health is good ; but in many places they get sick on account of the bad condition of the houses. » (*Ibid.*)

52. Édouard HAMON, prêtre, *Les Canadiens français de la Nouvelle-Angleterre*, Québec, N.S. Hardy, 1891, 483 p. + ill.

53. *Id.*, p. 10.

intention malicieuse à l'égard des Franco-Américains.⁵⁴ Quelques années plus tard, Charles Dexter, dans la foulée du mouvement nativiste du début des années vingt, reprit l'insulte sans en indiquer les sources.⁵⁵ Adeptes des théories racistes de Madison Grant, Dexter dénonça à plusieurs reprises les Franco-Américains pour leur tiédeur face à la langue anglaise et pour le danger qu'ils faisaient courir à l'idéal « démocratique » des fondateurs de la république américaine. J.-A. Favreau lui répondit en publiant en 1925, plus de quarante ans après le fait, un pamphlet où il réunit les extraits les plus significatifs du rapport Wright de 1882.⁵⁶ Jusqu'à soeur Mary-Carmel Therriault qui, en 1946, dans une étude de la littérature franco-américaine de langue française, relève l'épisode pour s'étonner de l'inopportunité du terme « *Chinese* ».⁵⁷

Ultimement, il y a plus dans le choix de l'expression « *Chinese of the Eastern States* » qu'une simple image. Brusquement mis en présence d'un peuple québécois porteur d'une histoire tout autre que la leur, les Américains de vieille souche furent profondément étonnés du caractère oral et pré-industriel de ces nouveaux immigrants qui entraient dans leur pays... quelques fois à pied. Surtout, les motivations et les espoirs économiques des expatriés venus du nord n'avaient presque aucune commune mesure avec le développement des forces productrices américaines et avec le type de société qu'elles suscitaient. « Chinois », les Québécois le furent parce qu'émigrants temporaires bien sûr, mais aussi parce que si éloignés, du moins les contemporains de Wright le crurent-ils, de ce qui apparaissait si palpablement américain : le rêve du progrès, le dogme de la démocratie, l'atomisation de l'individu et le désir d'ascension personnelle. Sans compter qu'à l'étrangeté de « l'Amérique », certains Franco-Américains opposèrent au début une méfiance sans bornes, comme l'exprime si bien le personnage de madame Legendre dans le roman feuilleton d'Adélarde Lambert, *L'innocente victime* :

« Enfin une autre raison l'engageait à partir : c'était à Manchester que demeuraient la plupart de ses connaissances et de ses amis qui, comme elle et son mari, avaient quitté le Canada, la vie tranquille et heureuse, pour se fourvoyer dans ces grandes villes étrangères, remplies d'embûches, ces villes buveuses de sueur et qui appauvrissent le sang des esclaves volontaires qui s'y entassent. »⁵⁸

*

* *

54. J.G. LEBOUTILLIER, « Une page d'histoire franco-américaine. Un rapport de M. Carroll D. Wright sur l'uniformité des heures de travail en 1881 », *La Revue franco-américaine*, (Québec), II, 6, avril 1909.

55. Robert Cloutman DEXTER, « Fifty-fifty Americans », *World's Work*, XLVIII, 4, août 1924 : 336-371.

56. J.-Arthur FAVREAU, *The Chinese of the Eastern States*, Manchester (N.H.), L'Avenir national, 1924, 23p.

57. Mary-Carmel THERRIAULT (sœur), *La littérature française de Nouvelle-Angleterre*, Montréal et Québec, Fides et Les presses de l'Université Laval, 1946, 324p.

58. Adélarde LAMBERT, *L'innocente victime*, Bedford (N.H.), National Materials Development Center for French, 1980, p. 62, (1936).

L'altérité des Québécois en Amérique du Nord et le syndrome « chinois » de notre diaspora s'estompa peu à peu, non sans quelques résurgences périodiques, alors que les appels à l'assimilation totale se faisaient plus puissants. Que Wright ait eu tort dans son interprétation immédiate du statut économique des Franco-Américains de 1881 ne retranche en rien à sa tentation de « siniser » notre histoire, et à l'intuition qu'il a eu de notre identité propre face à l'ensemble américain plus large. Wright ne fut pas le seul à employer cette métaphore étonnante. Arnold Toynbee, dans un article datant de 1948, rédigé pour mettre en valeur sa théorie des cycles de vie et de mort des civilisations, eut l'audace d'affirmer que les Chinois et les « *French-speaking Canadians* » étaient les seuls peuples assurés de connaître la fin des temps. Mis à part les caractères démographiques communs aux deux communautés auxquelles Toynbee avait fait allusion, soit leur fort taux de reproduction annuelle, il fallait que nous lui apparaissions bien étranges pour mériter une telle comparaison de sa part :

« Si le futur de l'humanité s'avérait être, dans un monde unifié, relativement heureux, alors je préférerais qu'il y a un avenir dans l'ancien monde pour les habitants de la Chine et sur l'Île de l'Amérique du nord pour les *Canadiens*. Quel que soit le futur de l'humanité en Amérique du Nord, je suis plutôt confiant que ces Canadiens francophones seront encore là à la fin des temps. »⁵⁹

La question de l'identité des Québécois francophones n'a pas cessé de se poser à l'esprit des Américains, du moins ceux qui ont voulu élargir à l'Amérique entière leur perception d'eux-mêmes. Tout récemment, un journaliste, éditeur-adjoint du *Washington Post*, publiait un fort volume où il propose de renverser l'image arbitraire et stérile d'une Amérique du Nord culturellement homogène, résultat achevé du *melting pot* des sociologues traditionnels. Il fallait bien que dans ses multiples déplacements, Joel Garreau, l'auteur de *The Nine Nations of North America*, finisse par venir buter contre la réalité historique et contemporaine du Québec et de sa « culture » francophone. Après avoir défini un concept territorial de nation basé sur un vécu socio-économique et des déterminismes historiques communément reconnus, Garreau taille sur la carte du continent neuf enclaves « nationales » avec leur propre capitale et leurs frontières précises. Si l'exercice s'avère laborieux dans certains cas, comme par exemple pour tracer la limite exacte entre les grandes plaines fertiles (*The Breakbasket*), le sud américain (*Dixie*) et le cœur industriel (*The Foundry*), il apparaît tout simple dans le cas du Québec. Des neuf entités territoriales nord-américaines reconnues par Garreau, le Québec répond le plus parfaitement et le plus immédiatement au concept de nation tel qu'il l'avait imaginé *a priori* : « Je raconte tout ceci en guise d'introduction à mon chapitre sur le *Québec*, la plus improbable et pourtant la plus indéniable des neufs nations [d'Amérique du Nord]. »⁶⁰

59. Arnold J. TOYNBEE, *Civilisation on Trial*, New York, Oxford University Press, 1948, p. 161.

60. Joel GARREAU, *The Nine Nations of North America*, Boston, Houghton Mifflin, 1981, p. 363.

Cette perception d'un Québec-nation ne surprendra personne ici. Si la plume de Garreau s'était arrêtée là, au seuil de la surprise ou de l'étonnement, il n'aurait sans doute pas valu la peine de relever la citation. Or, il y a plus qu'une découverte chez Garreau : l'auteur de *The Nine Nations of North America*, incrédule, va jusqu'à déclarer inexplicable et incompréhensible le maintien d'une présence francophone en Amérique du Nord :

« L'existence du Québec reste un fait hautement improbable. Il est si surprenant qu'une civilisation française puisse se maintenir en Amérique du Nord des centaines d'années après que Louis XIV et Napoléon aient vendu à d'autres le continent tout entier, que les Québécois en ont fait l'objet de leurs *jokes* sur une éventuelle holocauste nucléaire. Quelle race survivra à la troisième guerre mondiale ? Les Chinois et les *Québécois*. Les Chinois parce qu'ils sont si nombreux, et les *Québécois* parce que s'ils ont survécu aux événements des quatre derniers siècles, alors ils sont capables de survivre à tout. Le *Québec* est cette portion de l'Amérique du Nord si distincte du reste et contre des obstacles tels qu'il s'enorgueillit de définir de lui-même ce qu'est une nation et ce qu'il peut accomplir en tant que telle. »⁶¹

Un siècle après que Wright eut accueilli, au *State House* de Boston, les émigrés des campagnes « chinoises » de la vallée du Saint-Laurent, et plusieurs décennies après l'établissement permanent des nôtres sur la côte est américaine, le fait national québécois reste une énigme ou un labyrinthe pour nos voisins du sud. En quoi précisément réside cette « étrangeté » de notre histoire pourtant bien ancrée en Amérique du Nord ? Wright, Garreau et plusieurs autres ont ouvert un questionnement qu'il importe de poursuivre et de transformer en dialogue. Nous avons malheureusement eu trop tendance, au sujet de notre identité en devenir, à nous mettre à l'écoute des observateurs francophones d'outre-mer. Immigrants de première date sur ce continent, puis déplacés une deuxième fois encore lors des grandes migrations du XIX^e siècle, il est temps que nous nous penchions sur notre « voisinage » nord-américain pour examiner avec qui nous le partageons et comment. Après avoir relu Wright, il n'est peut-être pas impensable de croire que nous méritions d'intégrer notre histoire au cadre plus large des études globalement nord-américaines et où le lien Québec/États-Unis serait privilégié ; que ce soit au niveau des *Immigrant Studies*, de l'histoire socio-économique ou de la description des idéologies.

Pierre ANCTIL

*Institut québécois de recherche
sur la culture.*

61. *Id.*, p. 365.

ANNEXE

Statistiques de la population canadienne en Nouvelle-Angleterre, trente-cinq cités et villes.

	Maine	N.H.	Mass.	R.I.	Conn.	N.Y.	Sous- TOTAL**	Cohoes	Troy	Lowell	TOTAL
Population totale *	36 407	26 241	280 640	18 053	30 574	25 692	417 877	10 900	56 873	59 485	554 135
Population canadienne ..	13 125	6 100	46 453	8 400	7 075	4 500	88 653	6 000	3 992	11 000	109 645
Propriétaires fonciers canadiens	25	75	974	116	194	1 132	2 516	176	167	—	2 859
Écoliers	—	3 576	44 448	2 406	1 678	4 775	56 883	—	—	7 293	64 176
Écoliers canadiens	900	740	7 853	435	995	2 183	13 406	944	508	1 361	16 219
Écoles canadiennes	9	3	20	4	2	2	40	4	2	—	46
Canadiens naturalisés ...	725	245	1 533	112	265	1 600	4 480	800	484	232	5 996
Canadiens détenant un emploi public	3	5	23	8	7	7	53	7	—	7	67
Marchands et profes- sionnels canadiens ...	19	38	325	18	86	63	549	48	96	10	703
Artisans canadiens	198	89	1 211	314	80	122	2 014	30	—	205	2 249

SOURCE: MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF LABOR AND INDUSTRIES, *13th Annual Report of the Bureau of Statistics of Labor*, Boston, Rand Avery, 1882, pp. 18-19 et 88.

* Recensement de 1880.

** Statistiques de GAGNON, 32 cités et villes.